

## **37 STREET**

**Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €**

***Siège social : 37 chemin de Montval la Montagne – 78160 MARLY LE ROI***  
**914 887 344 RCS VERSAILLES**

**ACTE DES DÉCISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIÉS**  
**PRISES À L'UNANIMITÉ EN DATE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2024**

### **LES SOUSSIGNÉS**

**Monsieur Guillaume COCHEREAU**

demeurant 37, chemin de Montval la Montagne – 78160 MARLY LE ROI  
né le 16 novembre 1980 à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78)  
de nationalité française,

*PROPRIETAIRE DE 50 ACTIONS EN PLEINE PROPRIETE*

**Monsieur Tariq BOUSNANA**

demeurant 14, rue Willy Blumenthal – 78160 MARLY LE ROI  
né le 9 août 1987 à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78)  
de nationalité française,

*PROPRIETAIRE DE 50 ACTIONS EN PLEINE PROPRIETE*

### **SEULS ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DÉNOMMÉE « 37 STREET »,**

Société par Actions Simplifiée dont le capital est actuellement de 1 000 € divisé en cent (100) actions de dix euros (10 €), ayant son siège social à MARLY LE ROI (78160), 37 chemin de Montval la Montagne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de VERSAILLES sous le numéro 914 887 344.

**ONT PRIS À L'UNANIMITÉ, EN CONFORMITÉ AVEC LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 21 DES STATUTS, LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES :**

- **Au changement de Président**
- **A la démission du Directeur Général**
- **Au transfert du siège social**
- **A la modification de l'article n°4 des statuts**
- **Aux pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

**PREMIERE DECISION**

Les associés décident de nommer en qualité de Président, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

**Monsieur Tariq BOUSNANA**

Demeurant 14 rue Willy Blumental – 78160 MARLY LE ROI

en remplacement de Monsieur Guillaume COCHEREAU, démissionnaire.

Il représentera la société dans ses rapports avec les tiers et sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

**DEUXIEME DECISION**

Les associés prennent acte de la démission de Monsieur Tariq BOUSNANA de ses fonctions de Directeur Général, à compter de ce jour, et décident de ne pas pourvoir à son remplacement.

**TROISIEME DECISION**

Les associés décident de transférer le siège social du 37, chemin de Montval la Montagne au 14 rue Willy Blumental à MARLY LE ROI (78160) à compter de ce jour.

En conséquence, ils décident de modifier ainsi qu'il suit l'article n°4 des statuts :

**ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL**

*Le siège social est fixé :*

*14 rue Willy Blumenthal  
78160 MARLY LE ROI*

Le reste de l'article demeure inchangé.

**QUATRIEME DECISION**

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

\*\*\*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui a été signé, après lecture, par le gérant et les associés.

**FAIT A MARLY LE ROI,  
L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE, LE PREMIER  
SEPTEMBRE.**

**Guillaume COCHEREAU**

**Tariq BOUSNANA**